



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE DP DU 18 MARS 2010

Le 18 mars s'est donc tenue la réunion des délégués du personnel.
Les militants CGT ont débattu des revendications dont voici les réponses :

Question CGT :

Les travailleurs demandent le prêt du cabriolet pour la journée, comme pour les véhicules précédents ?

Réponse de la direction :

Je ne sais pas, il faut voir avec le directeur du site mais il n'y a pas assez de véhicules pour le personnel.

Commentaire CGT :

Il n'y a pas si longtemps, les véhicules étaient prêtés la journée avec le plein de carburant, ce qui permettait de faire connaître notre produit dans la famille et l'entourage.

Bizarrement, la direction a changé de stratégie avec l'arrivée du nouveau Scénic, en n'accordant le véhicule que 4 heures, ce qui a eu pour résultat que bon nombre de travailleurs n'ont pas prit le véhicule.

La direction ne va pas dans le bon sens.

Question CGT :

Pour quelles raisons les salariés doivent-ils faire un dossier pour se faire payer le CTI tout en sachant que le CTI leur appartient ?

Réponse de la direction :

L'accord RTT est gelé vu l'accord de crise. Pour les cas particuliers, voir l'assistante sociale.

Commentaire CGT :

La situation prouve bien le manque à gagner sur la fiche de paie.

Preuve en est s'il en fallait une, les débrayage massifs pour la prime de rattrapage.

C'est inadmissible que les salariés sont obligés de monter un dossier pour se faire payer leur du.

Question CGT :

Les travailleurs exigent que les formations proposées lors des journées chômées soient plus enrichissantes et gratifiantes.

Réponse de la direction :

50% sont des formations de professionnalisation.

Commentaire CGT :

La direction reconnaît que 50% des formations sont inutiles, d'où le mécontentement des travailleurs.

Le but de ces « soit disant formations » serait il uniquement pour la direction de bénéficier de fonds publics ?

Question CGT :

Nous demandons l'accès au coefficient supérieur pour tous, sans examen ?

Réponse de la direction :

Cette mesure n'est pas envisagée, un accord de professionnalisation a été signé.

Commentaire CGT :

Une nouvelle fois, la direction se réfugie derrière les accords signés avec ses partenaires sociaux (FO, CGC, CFDT, CFTC).

Question CGT :

La montée en cadence du cabriolet va générer des problèmes sur certains postes de travail.

Prévoyez-vous d'y mettre des renforts afin d'éviter que les opérateurs coulent ?

Réponse de la direction :

On va garder le personnel nécessaire pour les rencontres du personnel.

Commentaire CGT :

Vu la complexité des postes de travail, la direction attend elle des débrayages pour mettre le personnel nécessaire dans chaque UET ?

Question CGT :

Les « rencontres du personnel » qui se passeront hors temps de travail seront-elles comptabilisées en CTI ?

Réponse de la direction :

Elles sont programmées hors temps de travail, il y aura une majoration de 2h versées au CTI.

Commentaire CGT :

En ce qui concerne les 2 heures placées en CTI, pour les opérateurs qui le souhaitent, c'est le parcours du combattant pour se les faire payer ou les poser en congés.

Question CGT :

Les travailleurs demandent une prime exceptionnelle à l'occasion des 40 ans de l'usine Georges Besse ?

Réponse de la direction :

Ce n'est pas envisagé.

Commentaire CGT :

La direction dit « que ce n'est pas envisagé » tout comme ne l'était pas la prime de rattrapage alors que les travailleurs ont fait pencher la balance de leur côté par les luttes.

Question CGT :

Pourquoi les journées « enfants malades » ne sont-elles pas basées sur le nombre d'enfants à charge ou sur l'âge de ceux-ci ? Sachant que, plus ils sont en bas âge, plus ils sont vulnérables aux maladies ?

Réponse de la direction :

Il y a 2 journées payées à 100%, puis 2 autres à 75%.

Commentaire CGT :

En gros, la direction répond « c'est comme ça, un point c'est tout ». Elle est pourtant plus réceptive quand il s'agit des gros actionnaires. Mais qu'elle se méfie, car dans le contexte actuel, un rien peut mettre le feu aux poudres.

Question CGT :

Pourquoi la femme qui rentre d'un congé maternité n'a pas son complément de carrière ? N'est-ce pas une discrimination ?

Réponse de la direction :

Le fait d'avoir un congé maternité ne justifie pas une remise en cause du complément de carrière.

Commentaire CGT :

Il y a 2 poids, 2 mesures, car sur le terrain, certains CUET se permettent pourtant de dire à certaines opératrices qui reviennent de maternité qu'elles n'auraient pas droit au complément de carrière.

Nous appelons les opératrices qui se trouvent dans ce cas de figure à interpeller les militants CGT du secteur.

Question CGT :

Pourquoi les femmes sont défavorisées pour passer les tests pour être OPS ou CUET ?

Réponse de la direction :

Ca dépend de la compétence de chacune. Il y a des femmes OPS et CUET en peinture mais il faut réussir à en avoir plus.

Commentaire CGT :

Scandaleux, vu le nombre restreint de femmes à ces postes, pour la direction, une majorité de femme serait incompétente.

Question CGT :

Pourquoi fait-on signer un S2N aux opérateurs au bout de 3 arrêts maladie ?

Réponse de la direction :

C'est un support qui permet de relater les événements mais sa rédaction n'est pas systématique.

Commentaire CGT :

C'est une façon pour la direction de faire pression sur les travailleurs pour les empêcher de se soigner car à force de supprimer du personnel, les UET se retrouvent en sous effectif.

Ce n'est pas par l'intimidation que l'on améliore la santé des travailleurs, mais en améliorant les conditions de travail.